

Le 6 juillet 2016

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Sylvain Dubé
Porte-parole du comité exécutif du
Conseil multidisciplinaire transitoire
CIUSSS de l'Est de l'Île-de-Montréal

Objet : Avis du conseil multidisciplinaire (CM) transitoire relativement au suivi de la présentation
« L'intégration des professionnels en GMF – contexte et état d'avancement des travaux »
au comité exécutif du conseil multidisciplinaire fait le 5 avril 2016

Monsieur,

Faisant suite à l'avis déposé au conseil d'administration le 15 juin dernier et relativement à la lettre que vous nous avez acheminée le 10 juin 2016 concernant le transfert des professionnels en GMF, voici quelques éléments de clarification à vos préoccupations en lien avec l'objet en titre.

Premièrement, nous sommes conscients de l'ampleur de la demande du MSSS associée au transfert des travailleurs sociaux vers les GMF et des courts délais de la mise en place. Toutefois, nous tenons à vous rassurer qu'un processus d'analyse des impacts de ces transferts a été fait afin de les minimiser. Nous vous rappelons que cette vitesse d'action est demandée par le ministère puisque nous disposons de 3 mois, après la signature des ententes d'adhésion des GMF dans le nouveau programme, pour effectuer le transfert des professionnels dans les différents points de service.

Tout comme vous, nous avons voulu, tout au long de l'analyse, nous assurer que nos travailleurs sociaux conservent leur autonomie professionnelle et que les services à la population soient toujours accessibles dans l'ensemble de nos points de service du CIUSSS. Ainsi, au cours des derniers mois, nous avons déployé plusieurs stratégies pour faciliter l'intégration de nos professionnels en GMF. En voici quelques exemples :

- Un encadrement clinique par différents acteurs concernés (spécialiste clinique, chef de programme, conseiller-cadre) a été planifié et sera offert aux différents professionnels à leur arrivée en GMF et tout au long de leur intégration.
- Une communauté de pratiques interprofessionnelles sera développée pour favoriser les échanges d'expertises et de pratiques.
- Un guide d'accueil et d'orientation des employés transférés en GMF a été créé pour supporter le maintien de l'autonomie professionnelle, la définition de leur rôle et l'utilisation du plein potentiel de chacune de ces ressources pour permettre l'augmentation du nombre d'inscriptions de client en GMF qui est la cible ultime de cette démarche ministérielle.

Nous vous confirmons que la direction adjointe des pratiques professionnelles à la DSM demeure imputable de la qualité de l'acte et que le chef des services de première ligne travaille en grande proximité avec nos GMF pour assurer l'encadrement hiérarchique nécessaire à ces professionnels. Ainsi, en cas de litige sur le plan professionnel, ces deux joueurs seront imputables des interventions auprès du professionnel, et ce, malgré le lien fonctionnel du professionnel avec le responsable du GMF.

De plus, nous vous assurons que les services donnés actuellement en CLSC, tout comme ceux développés en GMF, répondent aux besoins de la population en misant sur une approche multidisciplinaire et en permettant à chaque membre du personnel de mettre ses compétences au profit de nos usagers. L'expertise attendue pour assumer ce rôle est la même que celle qu'ils ont mise de l'avant en services généraux psychosociaux depuis plusieurs années. Il nous apparaît essentiel de vous mentionner que si les travailleurs sociaux ne se sentent pas habilités pour répondre complètement aux besoins d'un client, ces derniers pourront se référer au programme clientèle approprié.

Nous sommes conscients que la demande associée au transfert des travailleurs sociaux vers les GMF est plus importante dans certains réseaux locaux de services (RLS). Nous comprenons votre préoccupation quant au maintien de la prestation des services pour notre clientèle vulnérable en CLSC. Par contre, nous vous informons que des postes vacants ont été retenus dans certains RLS de notre territoire afin de diminuer les impacts sur l'équipe du RLS de Lucille Teasdale. De cette façon, nous souhaitons répondre aux besoins de la clientèle des GMF, en transférant approximativement la même proportion des équipes des services psychosociaux en place vers les GMF dans chacun de nos RLS. Cette mesure nous permet de disposer d'un nombre plus adéquat d'intervenants dans chacun des accueils psychosociaux en CLSC de notre CIUSSS afin d'y maintenir une offre de services répondant aux besoins de la clientèle non desservie par un GMF. Il faut aussi considérer que nous encouragerons les patients inscrits en GMF à se diriger vers ces points de service afin d'y rencontrer un travailleur social. Ainsi, ce déplacement de clientèle devrait aussi diminuer le volume de prestations de services à traiter dans les accueils psychosociaux.

Pour l'ensemble de ces raisons, le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal a choisi de poursuivre l'intégration des professionnels en GMF dans les délais demandés par le ministère. Le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal considère que ces transferts demeurent positifs dans l'amélioration de l'offre de services pour notre clientèle de première ligne.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le secrétaire du conseil d'administration et
président-directeur général,



Yvan Gendron

c.c. Membres du conseil d'administration
M. Sylvain Lemieux, DGA Programme de santé physique générale et spécialisée et DSM
Mme Maria Filia, chef des services médicaux dans la communauté
Mme Sylvie Boutin, coordonnatrice des services psychosociaux première ligne et bénévolat
Mme Sylvie Martel, DSM adjointe – volet pratiques professionnelles